

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2019

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

Date de convocation : 17 juin 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Lundi 24 Juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 13, votants 14

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, LANDREAU-BONENFANT Cécile, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : POTIER Stéphanie ayant donné pouvoir à BESSONNET Virginie, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile, FRIMIN Denis, PITAUD Marc.

Secrétaire de séance : Mme Cécile LANDREAU-BONENFANT

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

FINANCES ET BUDGETS

Budget général – Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-34 : Restaurant scolaire	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-64 : FIEF ANGIBAUD	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 000,00 €	22 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total Général		16 000,00 €		16 000,00 €

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de décision modificative n°1 portant sur des ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative n°1 comme indiqué ci-dessus.

Tarification accueil périscolaire – année scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°105-09-18 du 05 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal avait fixé à compter du 1^{er} janvier 2019, la tarification de l'accueil périscolaire selon le quotient familial des familles avec 2 tarifs s'articulant autour du QF 700 :

QF inférieur à 700	QF supérieur ou égal à 700
0,45€ le ¼ d'heure	0,50€ le ¼ d'heure

La gratuité pour le 3^{ème} enfant fréquentant l'accueil périscolaire avait également été actée.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour savoir s'il y a lieu de revoir ces tarifs pour l'année scolaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **maintenir** ces tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 y compris la gratuité pour le 3^{ème} enfant fréquentant l'accueil périscolaire

Intervention Musique et Danse – Année scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 94-08-18 du 15 octobre 2018 selon laquelle le conseil municipal avait décidé de reconduire les interventions musique et danse pour l'année scolaire 2018/2019 avec un forfait d'heures de 56h/an afin d'en maîtriser la dépense.

Pour l'année scolaire 2019/2020, le Conseil Départemental a décidé de maintenir l'accompagnement organisationnel auprès des communes (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants...).

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de ce dispositif pour l'année scolaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, considérant le bien-fondé de ces interventions en direction des scolaires et leur réelle qualité, le conseil municipal décide

- de maintenir ces interventions pour l'année scolaire 2019/2020, avec un forfait d'heures de 56H/an
- dit que la dépense sera imputée au budget communal pour la totalité du coût occasionné
- dit qu'il fera appel aux services du Conseil Départemental pour la partie organisation de ces interventions.

Tarif salle des primevères pour cérémonie laïque de sépulture

Monsieur le Maire explique que dernièrement une famille a sollicité la Mairie pour la mise à disposition de la salle des primevères pour organiser une cérémonie laïque de sépulture. Cette mise à disposition s'est faite gratuitement puisqu'aucun tarif n'avait été voté par le conseil municipal pour ce type de cérémonie.

Aussi, il sollicite l'avis du conseil municipal sur le montant qui pourrait être demandé pour des demandes ultérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Fixe le tarif de location de la salle des primevères à **120€** pour l'organisation d'une cérémonie laïque de sépulture.
- Dit que ce tarif sera applicable à compter du 26 juin 2019

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Assainissement Rapport du Délégué (RAD) année 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport de la société SAUR, délégué du service de l'assainissement, et communique la synthèse de l'exercice 2018.

Données techniques

Nombre de postes de refoulement :	10
Linéaire de conduites (en ml) :	15 552
Capacité épuratoire existante : (en Eq.Hab)	3500

Données clientèles

Nombre d'abonnés :	919
Volumes facturés :	64582 m ³

Indicateurs qualitatifs

Volumes épurés :	120 042 m ³
Quantité de boues évacuées (en tMS) :	20,111

Le présent rapport du délégué est adopté à l'unanimité.

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Enseignement des langues vivantes année scolaire 2019/2020

Afin de poursuivre l'enseignement des langues vivantes, le conseil municipal décide de reconduire à partir de septembre 2019, l'enseignement des langues vivantes pour les écoles publiques et privées selon les besoins nécessaires **estimés à 48H maximum** par école, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec les intervenants.

Compte-rendu du conseil d'école du 11 juin 2019

Le conseil municipal prend connaissance du dernier compte rendu du conseil d'école, au cours duquel ont été abordés la vie de l'école, les effectifs, les activités scolaires en cours et à venir.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°20/2019 KOCISOVA Michel à LOUIS Alain et QUAIREAU Gwendoline, 5 rue du Fief Sauzin

N°21/2019 RONSIN Thierry à MANZINALI Jordy, 39b rue de Bordevert

N°22/2019 DUBAS Véronique à DOINEAU Philippe, 18 chemin de la Sauzaie

Accueil périscolaire choix de l'entreprise lot 4

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 1^{er} avril et 27 mai 2019 par lesquelles le conseil municipal avait retenu les entreprises pour les travaux de l'accueil périscolaire sauf le lot 4.

Une procédure dite « des petits lots » a été lancée, soit une consultation de quatre entreprises pouvant répondre au lot 4 bardage panneaux et bardage bois.

Sur les quatre entreprises consultées, deux ont répondu.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal

- Décide de retenir les entreprises suivantes

Lots	Dénomination	Entreprise retenue	Montant HT
1	VRD / Terrassements	BODIN SAS	15.487,58 €
2	Gros Œuvre	LEROY	24.848,83€
3	Construction modulaire	COUGNAUD	175.000,00€
4	Bardage panneaux et bardage bois	SARL GAUTIER	15.866,35 €
5	Charpente métallique et couverture polycarbonate	VIAUD	25.064,58 €
6	Plomberie / Climatisation	MENANT	8.300,00€
7	Electricité / Courants faibles	MENANT	12.200,00€

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux retenus
- Dit que cette dépense d'un montant total HT de 276.767,34 € est inscrite au Budget Primitif 2019, opération 76.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Monsieur Jean LOIZEAU informe les membres du conseil municipal sur différents points :

- Le planning des salles municipales suite à la réunion avec les associations le 17 juin 2019
- Le programme culturel de l'été notamment celui de la médiathèque avec 2 soirées astronomies prévues
- Le forum des associations qui se tiendra à la salle de sports le samedi 7 septembre 2019 de 14h à 18h. Cette année, la commune de Bouin ne souhaite pas s'y associer.

AFFAIRES GENERALES

Personnel communal – modification du temps de travail suite erreurs planning

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une erreur dans les plannings de trois agents a été faite lors de leur modification de temps de travail.

Aussi, il demande au conseil de se prononcer sur les nouveaux temps de travail à régulariser au 1^{er} mars 2019 :

- ↳ Modification du temps de travail d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 30h58 minutes à 31h31 minutes
- ↳ Modification du temps de travail d'un adjoint technique de 28h11 minutes à 29h12 minutes
- ↳ Modification du temps de travail d'un adjoint d'animation de 33h02 minutes à 33h04 minutes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Valide ces modifications telles que présentées ci-dessus
- Valide le nouveau tableau des effectifs tel que présenté
- Charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés correspondants

Date à retenir :

- Accueil des estivants le lundi 05 août 2019 à 19h au camping municipal
- Inauguration du centre bourg le samedi 31 août 2019 à 11h en Mairie
- Forum des associations le samedi 07 septembre 2019 de 14h à 18h salle de sports

- Prochains conseils municipaux : lundi 09 septembre et 07 octobre 2019 à 20h.

Le Maire,

